EXTRAIT DU ID: 045-284500261-20240404-DEL2024_16-DE **DÉLIBÉRATIONS**

N°2024 - 16

COTISATION ANDCDG

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 28 mars à 09 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20, avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31 Nombre de présents et pouvoirs : 17

Quorum: 16

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents:

- Madame GALZIN Florence Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert Maire de Ladon
- Monsieur DEMAUMONT Franck Maire de Chalette sur Loing
- Madame DESNOUES Véronique Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard Maire de Desmonts
- Madame AUVRAY Chantal Adjointe au Maire de Sermaises
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur RIVIERE William Maire de la Neuville sur Essonne
- Madame LEVY Véronique Maire de Aulnay la Rivière
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre Conseiller Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

Madame GALZIN Florence - Madame DURANT-GABORIT Anne à Monsieur PELLE Jean-Michel - Madame MELZASSARD Corinne à Madame MARTIN Valérie - Monsieur TURPIN Joël à - Monsieur CHOUIN Stéphane à Monsieur FEVRIER Albert Monsieur NIEUVIARTS Hervé - Monsieur LACROIX Bruno à

Etaient absents et excusés :

Monsieur MESAS Jacques - Madame FLEURY Line

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Madame la Présidente rappelle que l'Association Nationale des Dif publicies des Centres de

(ANDCDG) rassemble presque la totalité des personnels dirigé 10 1045-284500261-20240404-DEL2024_16-DE Réunis autour de commissions diverses, les membres de l'ANDCDG échangent, partagent et produisent des dossiers techniques visant à harmoniser et mutualiser les pratiques dans l'ensemble des Centres de Gestion. Ces travaux constituent un appui complémentaire et souvent préalable aux actions de la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG).

Comme chaque année l'association sollicite chaque Centre de Gestion pour l'octroi d'une subvention permettant de participer à ses frais de gestion, d'organisation ainsi qu'aux coûts pédagogiques.

Il est proposé au Conseil d'Administration de verser le même montant que les années précédentes, soit 305 euros.

Le Conseil d'Administration constate et approuve à l'unanimité ce versement.

Pour extrait certifié conforme ORLÉANS, le 04 avril 2024

La Présidente

Florence GALZIN